

ARRÊTÉ N° 2024_360

DÉSIGNANT LA REPRÉSENTANTE DE M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT FÉDÉRATIF DE RECHERCHE ET DE FORMATION PROSPECTIVE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Sorbonne Paris Nord, et ceux de l'UFR Médecine et Biologie humaine ;

Vu le courrier du 13 février 2024 de M. Christophe Fouqueré, président de l'université Sorbonne Paris Nord invitant le président du Conseil départemental, ou son représentant, à siéger au comité scientifique de l'institut fédératif de recherche et de formation PROSPECTIVE nouvellement crée ;

Vu l'élection le 1^{er} juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. - Mme Zaïnaba Saïd-Anzum, conseillère départementale déléguée chargée des sports, est désignée pour représenter M. le Président du Conseil départemental au comité scientifique de l'Institut fédératif de recherche et de formation PROSPECTIVE dont les activités sont conduites au sein du Pôle de référence inclusif et sportif métropolitain (PRISME).

ARTICLE 2. - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

ARTICLE 3. - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le